

# Insertion professionnelle : témoignages

PROPOS RECUEILLIS PAR ISABELLE PRANG

Comme tous les jeunes diplômés, les jeunes sourds se retrouvent dans la situation de rechercher un emploi. Ils ont effectué un ou plusieurs stages. Certaines associations mettent en place un service d'insertion professionnelle, néanmoins la majorité de ceux qui ont un diplôme supérieur se débrouille seule.

De nombreuses questions se posent à eux : quand faut-il mentionner sa surdité ? Faut-il se présenter comme "travailleur handicapé" ? Quels aménagements peut-on demander ? Comment gérer un entretien d'embauche ?

Plusieurs jeunes insérés dans la vie professionnelle ont bien voulu témoigner de leur expérience et décrire leur parcours dans des secteurs diversifiés.

Dans les numéros suivants, nous irons à la rencontre de jeunes adolescents et adultes sourds ayant optés pour une formation professionnelle avant le Bac.

## Paul 24 ans

*En quoi consiste ton métier ?*

Je suis webmaster-infographiste au sein d'une équipe de 4 personnes qui gère le site Internet du Département : un chef de service, qui supervise l'ensemble, le fait évoluer et veille à sa cohérence, un développeur pour tout ce qui concerne les pages avec des bases de données et de la programmation diverse, et un autre webmaster-infographiste, qui, comme moi, est chargé de réaliser la mise en forme des pages web. Ce dernier et moi nous partageons les tâches, sachant que je me suis spécialisé dans les sites accessibles (personnes handicapées, utilisateurs autres que Windows,...) et dans les thèmes touchant à l'aménagement du territoire ainsi que l'action sociale.

Pour mon métier, il faut une certaine rigueur technique, le sens de la diplomatie pour discuter avec des directions ne connaissant rien à l'Internet et aboutir à un résultat cohérent, beaucoup de patience et de philosophie face aux lenteurs de l'administration française pour valider tel ou tel projet, et beaucoup d'humilité (ça aide à supporter de devoir refaire deux, trois, voire quatre fois la mise en forme d'un site parce que ça ne plait à personne...).

Mais ce qu'il y a de bien dans ce travail, c'est sa diversité. La routine n'existe pas et la créativité est sans cesse stimulée. Le contact avec de nombreuses directions me permet de sortir régulièrement du bureau et de m'intéresser aux autres domaines (culture, social, économie,...). C'est très enrichissant. De plus, et cela concerne tous les métiers de l'informatique, je suis sans cesse obligé de me tenir au courant des évolutions techniques de l'Internet. Une formation autodidacte et quotidienne est donc nécessaire pour ne pas se faire rapidement "larguer".

*Quels conseils pourrais-tu donner aux futurs diplômés ?*

Dans ce domaine, il est important de beaucoup travailler la technique, de s'informer, d'être rigoureux et polyvalent, et enfin de ne surtout pas négliger la rédaction.

*As-tu été embauché comme travailleur handicapé ? (RQTH)*

Oui, mon employeur est le Conseil Général des Yvelines et cela me procure de nombreux avantages (justement mérités eu l'égard aux efforts que ma famille et moi avons du faire tout au long de ma scolarité). Au bout d'un an, j'ai été titularisé au grade de technicien supérieur territorial, sans passer de concours, bénéficiant ainsi de toutes les qualités de la fonction publique.

Romain qui est technicien et dessinateur dans un grand groupe est lui aussi reconnu Travailleur Handicapé (TH) par la Cotorep. "Cela facilite l'embauche, dit-il, de plus, l'entreprise a fait deux aménagements spécifiques : un voyant rouge dans le bureau en cas d'incendie et un interface pour les formations. Aujourd'hui, les gens utilisent de plus en plus des e-mails par rapport à il y a 10 ans. C'est un avantage pour moi pour communiquer par e-mail."

**Benoîte, 26 ans**

*Tu prépares une thèse de doctorat en littérature française et tu souhaites travailler à plein temps en tant qu'assistante d'édition. Actuellement, comment se passe ton activité professionnelle ?*

Je travaille à l'occasion à mon domicile, pour le compte des éditions Hachette Littératures ou pour Correctif, une société de correction avec laquelle les maisons d'édition soustraient. Les travaux que me donnent Correctif sont pour l'instant sans grand intérêt (correction pure, sans droit de regard ni critique) mais régulier. En revanche, pour Hachette Littératures, chez qui j'ai effectué mon dernier stage, je fais bien plus que de la simple correction, d'autant qu'il s'agit essentiellement d'essais ou de documents : ma tâche va souvent jusqu'au remaniement (suppressions de paragraphes ou demandes de développements, remaniement du plan, etc.) et à la réécriture, assortie parfois d'un entretien avec l'auteur pour lui expliquer mes corrections et/ou lui demander des précisions (dans les autres cas, l'éditeur fait l'intermédiaire).

*As-tu fait plusieurs stages ?*

J'ai suivi le même chemin que ceux qui veulent faire leur trou dans l'édition : stages, stages et re-stages ! (5 stages successifs de 2 à 6 mois). Le premier stage (chez Exam.fr) a été très difficile à trouver, car mon handicap faisait peur (insoupçonnable face à face, il m'empêche néanmoins de téléphoner de façon fluide et professionnelle) et je ne bénéficiais pas encore d'une expérience qui puisse rassurer les employeurs. Je poursuivais mes études (DEA puis doctorat) tout en effectuant mes stages. Jusqu'au jour où Hachette Littératures, au terme d'un stage de 6 mois que j'ai effectué chez eux il y a 2 ans, m'a proposé de travailler pour eux à domicile comme correctrice. Ces missions ponctuelles, quoique très irrégulières, me permettent d'avancer ma thèse en parallèle. Pour tout dire, je ne suis pas sans inquiétude pour décrocher un "vrai boulot" puisque je ne réussis toujours pas à mener une conversation téléphonique normale : cela ne va-t-il pas rebuter mes employeurs ? Et, avant même de signer le contrat d'embauche, que faire pour la candidature : dire que j'ai des "problèmes d'audition" (le mot "sourde" ferait encore plus peur !) et

que je leur demande de me répondre par mail plutôt, voire par SMS ? (Cela au risque de n'avoir aucune réponse du tout...). Ne rien dire et laisser mon portable allumé sans y répondre, puis faire écouter par d'autres le message ? Beaucoup m'ont conseillé cette dernière solution, même si je n'apprécie pas beaucoup ces petits mensonges... J'ai de la chance de pouvoir compter sur mes parents, ils m'obligent toujours à aller de l'avant sans baisser les bras.

*Quelle sont les difficultés spécifiques au secteur de l'édition ?*

L'édition est réticente à recruter, même des stagiaires, quand on manque d'expérience - et ça se comprend facilement : il s'agit tout de même de corriger des auteurs souvent plus âgés et parfois reconnus !

Côté emploi, les relations ne sont pas absolument indispensables... mais elles sont souvent utiles ! Le recrutement se fait en effet souvent en interne, sans annonce - peut-être parce que le travail éditorial est éminemment subjectif, et les éditeurs aiment bien voir travailler les gens avant de leur confier des responsabilités. Dans mon cas, les relations sont encore plus importantes, cela va de soi, et je pense même que je n'ai à peu près aucune chance de décrocher un emploi en me contentant de répondre à des annonces.

*Comptes-tu rechercher un travail en tant que travailleur handicapé ?*

Oui, je suis reconnue TH à la Coto-rep, j'ai une carte d'invalidité (taux d'invalidité 80 %), car je suis une sourde profonde. Je ne connais pas du tout la langue des signes, mes parents m'ont appris à parler grâce au LPC, puis j'ai de plus en plus appris à me débrouiller avec ce que j'entendais et la lecture labiale. Mais je voudrais bien savoir si dans l'édition, mon recrutement intéresserait mon employeur sur le plan financier, quelles sont les conditions et les modalités...

**Vanessa 28 ans**

*Qu'est-ce qui te plaît dans ta vie professionnelle ?*

Après avoir exercé un métier d'analyste financier à Londres, je fais aujourd'hui du conseil en stratégie. Ce qui me plaît dans le métier de consultant, c'est la diversité des missions, des problématiques à résoudre tout en ayant une vision du business dans 2/3 ans. Il me permet aussi de rencontrer chaque jour de nouvelles personnes. Au final, un métier qui me plaît s'inscrit incontestablement dans la communication/le relationnel *via* la relation avec les clients, ce qui peut paraître paradoxal pour un sourd. Mais à y regarder de plus près, quand on sait que 80 % de la communication est non verbale, c'est là que réside notre "avantage concurrentiel" : on lit sur les visages des gens, on devine les non-dits, on sent quand ils sont ouverts ou non.

*Qu'est ce qui est plus compliqué à cause de ta surdité ?*

Incontestablement, le téléphone. Si la communication par e-mail prend une part de plus en plus importante, le téléphone reste le moyen le plus rapide, donc le premier réflexe pour joindre quelqu'un, prendre rendez-vous, faire le point sur les travaux en cours, ou faire passer des entretiens sans se déplacer, etc.

Autre point noir : les réunions. De par la nature de mon métier, je suis amenée à faire des animations de réunions. Suivre plusieurs personnes, interagir avec elles, et noter ce qui est important représente souvent, pour moi, un travail herculéen alors que pour un consultant "normal", c'est difficile mais pour eux, la difficulté s'atténue avec l'expérience, tandis que pour nous, la difficulté reste irréductible.

## Hélène, 26 ans

### *Quelle formation as-tu suivie pour faire le métier de consolideur ?*

Suite à l'obtention de mon bac ES, je voulais faire mes études dans le domaine du commerce et du management de l'entreprise. J'ai donc commencé par faire un DUT Techniques de Commercialisation à l'IUT de Sceaux avec option commerce international. Très vite lors de ces études et surtout grâce aux stages effectués pendant ce cursus, je me suis rendue compte qu'il était dans mon intérêt de poursuivre mes études si je voulais occuper des postes intéressants au sein de l'entreprise. Après avoir passé les concours, j'ai intégré l'ESC Reims en 2000.

Ayant toujours été attirée par l'international, j'ai pu effectuer un semestre universitaire en Suède lors de mon cursus à Reims. Je suis donc partie 5-6 mois en 2003 en Suède dans le but de perfectionner mon anglais (les cours se déroulaient dans la langue anglaise), de découvrir une autre culture et de rencontrer d'autres étudiants étrangers. La surdité a été très bien acceptée en Suède ; chose extraordinaire, l'université m'a même convoqué quelques jours après mon arrivée pour savoir si tout se passait bien et si j'avais besoin de dispositions particulières. Je me rappelle aussi que dans cette université se trouvait un service qui se consacrait uniquement à l'intégration des handicapés... Ce séjour universitaire me changeait de la France, et cela montrait à quel point la France était (et est toujours) en retard dans l'intégration des handicapés dans la société...

### *Comment se sont passés tes stages ?*

Au cours de ces études à Reims, j'ai effectué plusieurs stages dont 14 mois chez Total. Je n'ai jamais rencontré d'obstacle par rapport à ma surdité. Il faut dire aussi que Total est un groupe international, où le brassage des cultures et des nationalités ainsi que l'intérêt porté à l'intégration de travailleurs handicapés est important. Je me rappelle encore de mon 1<sup>er</sup> jour de stage dans ce groupe : je n'avais jamais vu autant d'handicapés à la cantine. Des personnes en chaise roulante, des malvoyants, des personnes marchant avec une canne... Nulle part ailleurs, et encore aujourd'hui sur mon actuel lieu de travail, je n'avais vu ça.

### *Comment s'est passée ta recherche d'emploi ?*

Suite à l'obtention de mon diplôme, 3 mois de vacances. Puis 3 mois de recherche de travail avant de commencer mon premier poste (CDI) en février 2005 chez Arkema (ex-Atofina). Pour obtenir ce poste de consolideur financier, 8 entretiens (pour un 1<sup>er</sup> poste !) étalés sur 2 mois... Accepter ce poste a été un challenge, dans la mesure où je ne connaissais pas du tout ce métier ; mais cela restait dans le domaine de la finance. Ma surdité n'a pas été un frein dans ma recherche de travail et lors de mes entretiens d'embauche. Dans mon CV, je n'indique pas ma surdité, de façon à ce que le recruteur ne juge que sur mes compétences. En France, la surdité n'est pas reconnue. J'ai l'impression que lorsque nous disons que nous sommes sourds, les Français sont effrayés et ne savent plus quelle attitude prendre à notre égard. Quand je dis que je suis sourde, les gens s'imaginent que je n'entends rien du tout.

### *Est-ce que tu t'es présentée en tant que travailleur handicapé ?*

Ce n'est qu'à la fin des entretiens que j'informais le recruteur de ma surdité. Je n'ai jamais ressenti de rejet par rapport à mon handicap. En fait, je n'aime pas le mot "handicapé" mais je l'utilise car je me sens handicapée uniquement dans le regard des autres.

Oui, j'ai informé les Relations Humaines du fait que j'étais reconnue comme Travailleur Handicapé par la Cotorep, mais ce n'est pas eux qui me l'ont demandé... Aucune disposition particulière n'a été prise, si ce n'est que dès mon arrivée, j'ai demandé à avoir un bureau seul afin de pouvoir téléphoner sans subir le bruit ambiant des collègues. Cela n'a pas causé de soucis, dans la mesure où le service était en cours de réorganisation lors de mon arrivée... De plus, j'ai de la chance : le médecin de travail de mon entreprise est déjà sensibilisé à la cause des sourds pour s'en être occupé au cours de sa vie professionnelle. Lors des réunions, si je vois que je ne comprends pas une personne, je lui demande tout de suite d'articuler.

En revanche, par rapport à mon stage chez Total, pas une seule personne en chaise roulante dans nos locaux... Il faut dire que nos locaux ne sont pas du tout adaptés à l'accueil de personnes en chaise roulante. Sinon, au sein de mon entreprise, je ne connais qu'une seule personne qui soit sourde ; mais elle le cache. Elle m'a confié qu'elle n'était pas reconnue par la Cotorep car elle avait abandonné les démarches qu'elle jugeait, et je partage son opinion, trop fastidieuses et longues...

### *Quelle conclusion veux-tu ajouter ?*

A l'attention des jeunes qui veulent faire des études, je pars du principe "qui ne tente rien n'a rien". Alors, il faut oser, ne pas s'arrêter aux préjugés de notre société et c'est encore mieux d'oser quand on est bien entouré...

**A**près ces différents témoignages, il m'a semblé intéressant d'écouter le point de vue de l'employeur.

Thierry Losa, responsable du développement RH chez SOGEA construction, filiale du Groupe VINCI a bien voulu répondre à mes questions. Dans le cadre de l'insertion professionnelle des handicapés, Thierry Losa s'est vu confié une jeune stagiaire sourde profonde ayant un DEA de démographie. C'est un stage rémunéré de 6 mois.

Quelle fonction occupe votre stagiaire ?

Elle est chargée d'études RH, différentes missions lui ont été confiées, centrées sur des études statistiques. Les tâches proposées n'ont fait l'objet d'aucune adaptation particulière si ce n'est la suppression des contacts téléphoniques. Cela ne pose pas de problèmes.

Avez-vous rencontré des difficultés ?

Aucune, la communication est facile, C. s'exprime à l'oral et elle lit parfaitement sur les lèvres. De plus elle n'hésite pas à poser des questions. Par rapport à un stagiaire *lambda*, je peux dire qu'elle est plutôt plus volontaire et tout aussi compétente. L'intégration dans le service a

été simple pour tout le monde.

Que pensez-vous de la mention "travailleur handicapé" ?

Pour nous employeur, il y a obligation d'emploi des handicapés, la mention RQTH officialise l'application de la loi de février 2005, c'est donc important que les demandeurs d'emploi le mentionnent, je ne vois que des effets positifs des deux côtés. En ce qui concerne C. on oublie très vite son handicap. Il faut noter que le Groupe Vinci est particulièrement sensibilisé à ce domaine et qu'il a lancé une grande réflexion sur l'insertion et le reclassement des personnes handicapées.

**P**our certains, l'insertion dans la vie sociale et professionnelle passe par le recours à un interprète ou un interface de communication. Mais quels sont exactement leurs rôles et leurs missions ?

Charles Griffe Directeur de l'ARIS (Association Régionale pour l'Intégration des Sourds) et Philippe Séro-Guillaume ont procédé à un échange de vue à propos de l'évolution de la demande dans le domaine des prestataires de services en matière d'interprétation en langue des signes.

Charles Griffe : L'ARIS c'est 2 670 missions d'interprétation pour l'année 2004, pratiquement dans tous les domaines : social, judiciaire formation professionnelle, études universitaires... La formation et les interprétations de liaisons représentent le principal de nos activités, les conférences ne sont qu'une petite partie de l'activité, tout simplement parce qu'il y en a peu.

Philippe Séro-Guillaume : Y a-t-il une évolution marquante en ce qui concerne l'interprétation ?

C. G. : Oui il y a un phénomène nouveau. Ce que l'on attend d'un interprète c'est qu'il fournisse une prestation qui, au final, puisse être qualifiée de neutre, en ce sens que son interprétation doit être indépendante de toute préférence subjective, de tout

préjugé, de toute déformation plus ou moins volontaire du discours originel. La neutralité est donc le résultat à atteindre. Il y a, me semble-t-il, chez certains praticiens une confusion entre moyen et résultat : leur souci de n'interférer en aucune matière dans la communication est porté à un degré tel qu'ils adoptent une attitude extrême, qui va à l'encontre de l'objectif de neutralité et perturbe la communication qu'ils sont censés faciliter. Ils refusent le moindre échange avec leurs clients en se retranchant derrière leur code déontologique.

Ph. S-G. : Certains interprètes ont poussé le souci de neutralité à un tel point qu'ils adoptent un comportement surprenant. Une petite anecdote : il y a quelques années, un chanteur français avait réalisé un clip où il accompagnait sa chanson d'une traduction signée. Pour ce faire, il avait été aidé par une jeune femme sourde qui lui avait enseigné les rudiments de langue des signes nécessaires pour mener à bien cette entreprise. Ce petit événement a été commenté dans le cadre d'une émission radiophonique au cours de laquelle les animateurs ont appelé la jeune femme sourde. Il ne pouvait s'agir que d'une conversation téléphonique préalablement arrangée par un assistant, qui avait nécessairement prévu le recours à une interprète. Le dialogue qui s'établit fut pour le moins surprenant :

"Allô, ici (...), nous aimerions parler à Madame (...)" - "Oui, c'est moi." -

"C'est vraiment vous Madame (...)" - "Oui, oui, c'est bien moi."

En aparté les animateurs : "Mais ça n'est pas possible, elle est sourde, elle ne peut pas nous entendre". Malgré leur demande réitérée ils n'obtinrent pas d'éclaircissements et c'est manifestement très embarrassés (sans risque de se tromper, on peut affirmer que le public et les auditeurs devaient être logés à la même enseigne) qu'ils durent se résoudre à poursuivre l'entretien téléphonique. Cette anecdote, à mon sens est exemplaire : elle montre jusqu'à quelle extrémité peut conduire le souci de neutralité mal compris. Il perturbe l'échange entre sourds et entendants en faisant de l'interprète une "prothèse linguistique", un instrument qui, en tant que tel, ne doit pas se nommer.

C. G. Oui c'est un bon exemple. L'interprète doit se présenter, expliquer calmement la nature de sa prestation, les conditions requises pour qu'il puisse travailler correctement ; cela ne peut que lui faciliter la tâche et ce, dans l'intérêt de tous. Ceux qui veulent s'en tenir à la dimension linguistique de l'interprétation, se comportent comme des robots. Pire encore ! Certains affichent une agressivité gênante, surtout dès qu'ils ont l'impression que leur neutralité est menacée. Cette attitude s'est développé en réaction contre l'interprétation telle qu'elle était pratiquée à l'origine : par des proches, des membres de la famille. Il y a une dizaine d'années la préoccupation majeure en ce qui

concerne les interprètes, c'était le niveau de qualification ; il fallait absolument qu'ils aient un diplôme. Nos interprètes se sont formés au SERAC ou à l'ESIT. Cela répondait à un besoin d'expertise mais aussi à une demande des sourds, qui refusaient les interfaces qui intervenaient plus dans le cadre d'interprétation de liaison.

De toute façon à cette époque, les sourds dans leur immense majorité, voulaient des interprètes ; il ne s'agissait pas seulement d'un service, c'était un droit qui s'inscrivait dans une revendication plus large : la reconnaissance de la langue des signes, l'affirmation de l'identité sourde, un désir d'autonomie. D'où la demande d'interprètes diplômés, "neutres", par opposition aux interfaces qui étaient mal perçues parce qu'ils sont censés aider, prolonger en quelque sorte l'action des interprètes "familiaux". Maintenant, les choses ont évolué. Mêmes si tous les besoins en interprétation ne sont pas satisfaits, on n'en est plus, au moins en région parisienne, à revendiquer la présence d'un interprète. C'est maintenant un fait acquis. Les sourds, voyant leur attente satisfaite, se recentrent donc sur les vrais besoins. Je crois que ce revirement va aussi intervenir progressivement dans les régions, au fur et à mesure que l'interprétation se banalisera.

*Ph. S-G.* Les "vrais besoins", c'est-à-dire ?

*C. G.* Comprendre ! Les sourds, assurés d'avoir un interprète, veulent désormais comprendre. Cette demande est notamment le fait d'étudiants dans le domaine de l'enseignement supérieur, qui désirent comprendre les cours, même si pour cela il faut aller au delà de l'interprétation *stricto sensu*.

*Ph. S-G.* S'agit-il d'étudiants en difficulté ?

*C. G.* Non, bien au contraire, il s'agit d'étudiants très autonomes qui n'ont rien à prouver et pour qui l'interprétation n'est plus une question de principe mais un accompagnement qui se doit d'être "rentable". Ceci expliquant cela, ils n'hésitent pas à demander un interface plutôt qu'un interprète.

*Ph. S-G.* Cette demande est-elle importante ?

*C. G.* Ce n'est pas un raz de marée, mais on constate tout de même une évolution significative et je pense que le phénomène ira en s'amplifiant.

*Ph. S-G.* N'y a-t-il pas une contradiction entre l'autonomie dont vous faites état à propos de ces sourds et leur besoin d'un accompagnement ?

*C. G.* Au contraire, avec cette évolution de la demande nous assistons à une dédramatisation. Plus les sourds sont autonomes, plus ils sont à même de faire état de leurs besoins sans crispation sur des positions de principe. A ce propos, je me fais souvent la réflexion que la notion d'accompagnement gagnerait à être examinée dans d'autres contextes que celui de la surdité. En effet, les VIP dans les grands hôtels sont très entourés, les dirigeants d'entreprise, les hommes politiques, les ministres ont un chauffeur, un secrétaire, etc. ; force est de constater que ces gens bénéficient d'un accompagnement dont l'importance est proportionnelle à leur réussite sociale. Il n'y a que dans le contexte de la surdité que l'accompagnement est considéré comme un stigmate dévalorisant. En France, nous avons du mal à intégrer cette notion d'accompagnement parce que d'une manière générale, tout le monde doit être fait sur le même moule, il n'y a pas de place pour la spécificité sourde.

*Ph. S-G.* Cette réticence s'agissant des sourds est d'autant plus injustifiée que les sourds sont, en quelque sorte, ce que la société fait d'eux. Autrement dit, notre système éducatif est sans doute en cause. Ce n'est que justice que de leur offrir un accompagnement. Pour en

revenir aux interfaces, cette extension du champ d'activité de leurs interventions impliquent un niveau d'expertise très élevé et des capacités d'adaptation très importantes.

*C. G.* Tout à fait. Pour répondre à la demande nous réfléchissons à une formation spécifique qui prenne en compte la nature des missions qui sont confiées sur le terrain aux interfaces.

*Ph. S-G.* L'activité de l'interface et de l'interprète ne sont pas aussi éloignées qu'on veut bien le dire. A mon sens l'interface doit en effet au moins être interprète. L'interprète restitue un message dans le cadre d'un projet bien particulier (enseigner, informer, distraire, etc.), projet dont il doit absolument tenir compte. Si, au delà de cette nécessaire adaptation au projet, on met l'accent sur la dimension d'accompagnement, cela ne signifie surtout pas qu'il faille tenir pour quantité négligeable la qualité de l'interprétation. Il s'agit de former des professionnels de haut niveau : des interprètes compétents qui auraient une corde supplémentaire à leur arc, qui seraient à même de donner, si nécessaire, à leur intervention la dimension d'accompagnement requise.

Il faudrait mettre sur pied un complément de formation qui pourrait être proposé aux praticiens qui le souhaitent. L'interface ne doit pas surtout pas être considéré comme un interprète au rabais, bien au contraire ! ❖

## Conclusion

Si l'emploi des personnes handicapées s'est améliorée depuis 15 ans - grâce à l'incitation de la loi - beaucoup d'employeurs préfèrent encore payer leur contribution à l'Agefiph.

Pourtant, les jeunes sourds diplômés montrent de plus en plus leurs compétences, leurs qualités d'adaptation à des postes à responsabilité, leurs atouts et leur

volonté. Ils peuvent être aidés dans leur démarche par la professionnalisation croissante des interprètes et interfaces.

L'évolution de l'emploi des personnes handicapées est indispensable, et ne pourra se faire que grâce aux entreprises qui seront convaincues par des expériences positives. Les témoignages recueillis ici en sont un exemple prometteur, malgré les difficultés rencontrées. ❖